

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 27 juillet 2020**

Le vingt-sept juillet deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Edouard MABIRE, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Alexandre GOSSELIN, Mme Marie-Hélène GAULTIER, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY, M. Alain LECHEVALIER, M. Yves-Marie DROUET.

Absents : M. Philippe TARDIF (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC)

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Matériel informatique – Devis d'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie
- Mairie et logements communaux de la mairie/Travaux de plomberie et remplacement de radiateurs électriques
- Cour de la Mairie – Devis travaux d'enrobé
- Matériel – Acquisition d'une remorque pour atelier municipal – annulation délibération du 04 juin 2020
- Désignation d'un commissaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Voirie – Devis bassin d'orage atelier municipal
- Voirie – Devis Chemin du Breuil
- Voirie – Devis cimetièrre
- Service commun de la Côte des Isles – Groupes de travail

Les nouveaux objets porteront les numéros 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Informations du Maire

Le Cotentin -

- David MARGUERITTE a été élu Président de la CA Le Cotentin,
- Edouard MABIRE Vice-Président,
- Jean-Michel BOUILLON (Maire de ST Georges de la Rivière), responsable du Pôle de Proximité de la Côte des Isles.

Ecole - Conseil d'école le 30 juin, en présence du proviseur du collège de Portbail-sur-Mer et de l'inspecteur de l'Académie ; la rentrée se fera avec 109 élèves, la 5ème classe « provisoire » est reconduite pour l'année scolaire.

Atelier municipal - Les travaux ont repris avec le déconfinement, le planning initial a été mis à mal par la pandémie ; les réunions de chantiers (mercredi à 11h) ont repris, le hangar est couvert, le bardage est en cours, la dalle devrait être réalisée début septembre.

Le compromis de vente du hangar municipal a été signé avec la SCI FAGEIS ; la vente définitive interviendra après l'aménagement dans le nouvel atelier.

Les Houguettes - Les travaux de finition devaient se terminer avant l'été, la pandémie n'a pas permis de respecter ce planning ; les entreprises ont repris, occasionnant de la gêne (bruit) pour les vacanciers ; la voirie est terminée, les terrains sont clôturés, l'éclairage public est installé... la réunion de réception se tiendra fin août, après les congés du maître d'oeuvre.

La commercialisation se poursuit, il reste à ce jour 5 parcelles à vendre.

Les Murets d'Allonne - L'arrêté de différé de travaux a été autorisé, le dossier complet a été déposé chez le notaire, la vente des parcelles peut désormais être réalisée.

Commercialisation : 2 parcelles en attente de signature, 6 options de réservation déposées en mairie.

Voirie - De nombreux chantiers, prévus au budget, vont être engagés

Bâtiments - La rénovation de la Mairie va se poursuivre à l'automne, la peinture de la cantine sera réalisée fin juillet.

Commissions - Les commissions Voirie, Cimetière et Bâtiments ont été réunies le 25 juillet

Projet de Gîte à Hatainville - Le cabinet HESILMA a présenté, le 23 juillet, les conclusions de l'étude d'opportunité, en présence des adjoints, de la Conseillère départementale, de représentants de la CAC le Cotentin, de l'Office du Tourisme en Cotentin et du Département.

Le cabinet a émis en avis favorable à la création d'un gîte de groupe sur la commune. Toutefois, le projet proposé nous paraît ambitieux et peut-être un peu démesuré financièrement. Il nous revient de voir si nous pouvons poursuivre ce projet, rechercher des financements, imaginer un projet moins important... en tout état de cause, nous devons prendre le temps de la réflexion et rester en contact avec nos partenaires (Département, CAC, Gîtes de France...)

Affiche propreté « Reprendre vos déchets »,

Lien suivi de production photovoltaïque,

Pré-diagnostic énergétique de l'Ecole,

Bulletin Municipal.

01 Cimetière – Devis construction de caveaux

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis des agences funéraires se rapportant à la création de 12 caveaux de deux places dans le cimetière. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission cimetière qui a retenu la **SARL BATAILLE-LEPLUMEY pour 11 000 € HT.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la SARL BATAILLE-LEPLUMEY de La Haye pour un montant de 11 000 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

02 Bâtiments – Devis peintures et sols de la Mairie

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie se rapportant à la réfection des peintures et sols de la Mairie. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission bâtiments communaux qui a retenu l'entreprise **MENDES-PEINTURE pour 7 762.92 € HT.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise MENDES-PEINTURE de Barneville-Carteret pour un montant de 7 762.92 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

03 Voirie – Aménagement voie douce – Estimation et devis prestation maîtrise d'œuvre

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'estimation détaillée de l'Agence technique Départementale des Marais de La Haye se rapportant à l'aménagement de la liaison douce entre le bourg et Hatainville. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a accepté l'estimation et a autorisé le lancement de l'appel d'offre. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M).

Le Conseil municipal, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,

VALIDE l'estimation présentée par l'Agence technique départementale des Marais de La Haye pour l'aménagement de la voie douce.

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement, signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

04 Voirie – Eclairage autonome rue des Ecoles – Devis installation panneaux photovoltaïques

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie se rapportant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les logements communaux des écoles.

Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition des ETS LAMOUR de Saint-Lô pour un montant de 33 408.72 € HT
AUTORISE le Maire à signer le devis précité.

05 Voirie – Rénovation éclairage public le Bourg / rue des Trois Forges – Devis SDEM50

Madame le Maire présente au Conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public du Bourg « Eclairage piéton ».

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel de ce projet est de 16 800.00 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à environ 10 500.00 €.

Le Conseil municipal, après avoir étudié les documents et après en avoir délibéré,
DECIDE de reporter cet objet à une prochaine réunion de conseil.

06 Voirie – Rénovation éclairage public rue du Haut Hameau – Devis SDEM50

Madame le Maire présente au Conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public « Rue du Haut Hameau ».

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel de ce projet est de 15 200.00 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à environ 6 120.00 €.

Le Conseil municipal, après avoir étudié les documents et après en avoir délibéré,
VALIDE l'estimation du SDEM50 avec une participation de la commune suivant les montants précités,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à effectuer les règlements correspondants.

07 Voirie – Demande de servitude de passage pour accès parcelle D 605

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier émanant des futurs acquéreurs de deux terrains constructibles (D 605 et D 606) situés rue de la Roquette et bordant la parcelle communale du nouvel atelier municipal en construction.

Afin de faciliter l'accès à la parcelle D 605, ces personnes souhaitent bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle communale D 585.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accorder une servitude de passage sur la parcelle communale D 585,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

08 Voirie – Programme 2020 – Estimations travaux divers

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'estimation détaillée de l'Agence technique Départementale des Marais de La Haye se rapportant à des travaux de sécurisation et renforcement de voirie dans le cadre du programme de voirie 2020, à savoir :

- Thoville
- Rue des Meaudenavilles
- La Luberie
- Le Bourg

Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a accepté l'estimation et a autorisé le lancement de l'appel d'offre. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M.)

Le Conseil municipal, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,
VALIDE l'estimation présentée par l'Agence technique départementale des Marais de La Haye pour les travaux de voirie précités ;
AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie, signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

09 Renouvellement membres commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou l'adjoint délégué doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Madame le Maire présente au Conseil une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la liste des 24 personnes présentées pour siéger à la commission communale des impôts directs,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

10 Numérues – Numérotation futures constructions sur parcelles D 281 et D 282

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se positionner pour la création d'une numérotation pour deux futures parcelles, actuellement situées en zone constructible, rue des deux Eglises (D 281 et D 282). Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui propose de nommer le chemin « Impasse de la Mare Poireau ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et conformément au fichier « numerues » en vigueur sur la commune,

DECIDE d'attribuer la numérotation suivante :

- parcelle D 281 : 2 Impasse de la Mare Poireau
- parcelle D 282 : 4 Impasse de la Mare Poireau

AUTORISE le Maire à préparer et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

11 Lotissement Les Murets d'Allonne – Devis Astre Environnement entretien parcelles

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis signé par ses soins pour le débroussaillage du site du lotissement Les Murets d'Allonne (3 passages / an), devis émanant d'Astre Environnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la signature du devis d'Astre Environnement de Bretteville-en-Saire pour le débroussaillage du site du lotissement Les Murets d'Allonne pour un montant de 1 954.56 €,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

12 PRL Les Houquettes – Demande de remise pour l'achat d'une parcelle

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande faite par l'agence Century 21 émanant de potentiels acquéreurs d'une parcelle du PRL.

Ces personnes demandent de leur accorder une remise sur le prix de la parcelle n° 2 compte tenu de la surface non constructible liée à sa situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de porter le prix de vente de la parcelle n° 2 à 33 000.00 €.

AUTORISE le Maire à faire la proposition aux demandeurs et préparer tous les documents nécessaires.

13 Matériel informatique – Devis d'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société SPID Informatique de Saint-Lô d'Ourville pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition de l'ordinateur portable pour un montant HT de 799.00 € auprès de la société SPID Informatique de Saint-Lô d'Ourville ;

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer le règlement y afférent.

14 Mairie et logements communaux de la mairie– Travaux de plomberie et remplacement de radiateurs électriques

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus en mairie se rapportant à des travaux à réaliser sur les logements communaux de la rue des Trois Forges et à la mairie :

- Travaux de plomberie : réfection de l'alimentation en eau potable, du compteur à l'intérieur de la mairie et du logement 7 rue des Trois Forges,
- Remplacement de deux radiateurs électriques au 5 rue des Trois Forges et de 6 radiateurs électriques au 7 rue des Trois Forges.

Madame le Maire a réuni, samedi 25 juillet la commission bâtiments communaux qui a retenu pour les travaux de plomberie l'entreprise **Dominique MAUGER pour 1 450.00 € HT.**

Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir et valider les devis suivants :

- Travaux de plomberie : devis de l'entreprise MAUGER de Barneville-Carteret pour 1 450.00 € HT,
- Remplacement des radiateurs électriques : devis de l'entreprise FAUVEL DUGOUSSET de Barneville-Carteret pour 2 787.14 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les devis précités et effectuer les règlements correspondants.

15 Cour de la Mairie – Devis travaux d'enrobé

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus en mairie pour des travaux de terrassement dans la cour de la mairie. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a retenu l'entreprise **SARL JOUAN TP pour 3 975.00 € HT.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour un montant de 3 975.00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer le règlement y afférent.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

16 Matériel – Acquisition d'une remorque pour atelier municipal – annulation délibération du 04 juin 2020

Madame le Maire présente au conseil municipal un nouveau devis émanant de la société DISTRICO de Barneville-Carteret, se rapportant à l'achat d'une remorque avec ridelles. La remorque précédemment livrée ne correspondait pas aux attentes de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition d'une remorque Robust,

AUTORISE le Maire à signer le devis n°554343 de la société DISTRICO de Barneville-Carteret du 17 juillet 2020 pour un montant de **1 535.50 € HT** et effectuer le règlement correspondant.

Cette délibération annule et remplace la délibération 20/04.06.2020 du 4 juin 2020.

17 Désignation d'un commissaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Sur demande du Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de proposer un(e) commissaire au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour représenter la commune.

Mme Michèle SONILHAC est nommée comme commissaire pour cette commission.

18 Voirie – Devis bassin d'orage atelier municipal

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie se rapportant à des travaux de nettoyage et sécurisation du bassin d'orage situé aux abords du nouvel atelier municipal. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a retenu la **SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour 3 910.00 € HT.**

Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la SARL JOUAN TP pour un montant de 3 910.00 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

19 Voirie – Devis Chemin du Breuil

Madame le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus en Mairie se rapportant à des travaux de voirie au Chemin du Breuil.

Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a souhaité demander d'autres devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter cet objet à une prochaine réunion de conseil.

20 Voirie – Devis Cimetière

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus en mairie se rapportant à l'installation d'un récupérateur d'eau au Cimetière qui sera installé coté ancien presbytère. Elle a réuni, samedi 25 juillet la commission voirie qui a retenu l'entreprise **SARL JOUAN TP pour 2 600.00 € HT.**

Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour un montant de 2 600.00 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

21 Services commun de la Côte des Isles – Groupes de travail

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la constitution, au sein du Service commun de la Côte des Isles de trois groupes de travail :

- Jeunesse / Petite enfance,
- Services divers (fourrière, sentiers de randonnée, espaces verts, équipement nautique),
- Finances.

Ces groupes de travail sont ouverts aux élus municipaux. Ils se réunissent pour suivre le fonctionnement du service, en proposer les politiques et arbitrer les choix qui seront proposés à la Commission du territoire du service commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE les désignations suivantes :

Jeunesse/Petite enfance :

Mme Michèle SONILHAC, responsable,
Mme Sylvie CAILLOT, suppléante.

Services divers :

M. Alexandre GOSSELIN, responsable,
M. Michel PACILLY, suppléant.

Finances :

Mme Aurélie LEPREVOST, responsable,
Mme Michèle SONILHAC, suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Affichage : 21.07.2020 - Convocation 21.07.2020

Conseillers en exercice : 15 – Présents 14 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 28 juillet 2020

Le Maire, Michèle SONILHAC

